

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2023, soit 0,189 euro HT le caractère.
 Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de GAEC.
 Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

SA COMPTOIR PLUS

**Siège social : 17 rue des Charmilles
 ZA la Pimpie - 26120 MONTELIER
 RCS Romans 436 780 456
 au capital de 1 805 000 €**

Suite au départ en retraite de Monsieur Christophe PELLETIER, le Conseil d'Administration de la SA COMPTOIR PLUS, réuni le 24 mars 2023, a nommé son nouveau Directeur, Monsieur Jean-Charles DENIS, demeurant 8 Impasse Gire - 07800 CHARMES SUR RHONE, à compter du 1^{er} avril 2023.

Suite à la démission du Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet GP AUDIT représenté par M. GONDARD (25 boulevard Arago - 75013 PARIS) le 5 octobre 2021, le Commissaire aux Comptes suppléant, CHD AUDIT & CONSEIL représenté par Monsieur Jean-Marc BULLIER (8 rue Auber - 75009 PARIS) a repris le mandat. Le terme de ce mandat est arrivé à expiration au 30 septembre 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat de CHD AUDIT & CONSEIL et propose au poste de Commissaire aux Comptes titulaire le cabinet EUREX-CRMD, représenté par David DER BAGHDASSARIAN (105 rue des Mourettes - 26000 VALENCE) et au poste de Commissaire aux Comptes suppléant Mme Maud BLONDIN LEHEMBRE (2 rue Emile Expert - Le Verdi - 26000 VALENCE).

Pour avis

SAS COMPTOIR ENERGIE

**Siège social : 17 rue des Charmilles
 ZA La Pimpie - 26120 MONTELIER
 RCS Romans 507 987 360
 au capital de 350 000 €**

Suite au départ en retraite de Monsieur Christophe PELLETIER, le Comité de Direction de la SAS COMPTOIR ENERGIE, réuni le 24 mars 2023, a nommé son nouveau Directeur, Monsieur Jean-Charles DENIS, demeurant 8 Impasse Gire - 07800 CHARMES SUR RHONE, à compter du 1^{er} avril 2023.

Pour avis

Par ASSP en date du 20/06/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

SAS TW

**Siège social : 70 avenue Berthelot 26100
 ROMANS-SUR-ISERE
 Capital : 20000 €
 Objet social : Boulangerie, pâtisserie, snacking, restauration rapide sur place ou à emporter, boulangerie industrielle, vente de boissons non alcoolisées**

Président : la société WD GESTION SARL située 760 route du Bourg 07430 VERNOSC-LES-ANNONAY immatriculée au RCS de AUBENAS sous le numéro 920 402 187
Directeur Général : la société HOLDING BEAL SARL située Lieudit Le Buisson 42410 PÉLUSSIN immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE sous le numéro 920 441 730

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires, cession soumise à agrément dans les autres cas
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS-SUR-ISERE.

Aux termes d'un ASSP en date du 20/06/2023, il a été constitué une SARL à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SARL MAINS PAYSANNES

Objet social : La SARL a pour objet de promouvoir, valoriser et réunir dans un intérêt collectif les produits paysans des associés et ponctuellement de l'artisanat local ; créer un magasin de producteurs dont les produits vendus sont issus des fermes des producteurs membres du magasin, et dont 30 % maximum des produits vendus peuvent être issus de coopératives agricoles, d'artisans alimentaires et/ou de producteurs non membres du magasin (selon l'article 128 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation).

Enfin, l'objet est la vente directe sans intermédiaires et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège social : 313 Route de Charols, 26450 PUY ST MARTIN
Capital minimum : 5 400 €
Capital initial : 5 400 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ROMANS

Co-gérance : Monsieur DEQUAE Vincent, demeurant 449 Chemin du Chaix, Quartier Fleury, 26160 LA TOUCHE et Monsieur HIDDEN Guillaume, demeurant 190 Route de Crest, Les Buis, 26400 LA ROCHE SUR GRANE et Madame DUMONTEIL Marion, demeurant 775 chemin de la Combe, Les Lombards, 26400 LA REPARA AURIPLES
 Marion DUMONTEIL

APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

XA 26 23 0086 PV : superficie totale : 8 ha 06 a 40 ca dont 56 a 44 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : SOLERIEUX (8 ha 06 a 40 ca) - 'L. auziere': D-159(A)- 159(B)- 159(C)- 169- 170- 171- 172- 173- 174- 175. Zonage : SOLERIEUX : SD. Libre

AP 26 23 0058 PV : superficie totale : 10 ha 67 a 89 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : MONTBRUN-LES-BAINS (10 ha 67 a 89 ca) - 'Chabreille': A- 327 - 'Col de boucard': K- 8- 9- 11- 12- 19 - 'Deffens de la gabelle': K- 62- 63 - 'Geines': K- 98- 135- 137- 139- 141- 143- 144- 145- 146- 147- 148- 149- 167- 169 - 'Les clastres': K- 30. Zonage : MONTBRUN-LES-BAINS : RNUnu - Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 17/07/2023 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 juin 2023, à Montelier.

Dénomination : **LA TIT CRECHE.**

Forme : Société par actions simplifiée.
 Siège social : 15 rue des Florales, 26120 MONTELIER.

Objet : L'activité de holding et notamment la prise, sous toutes ses formes, de tous intérêts et participations.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : dans les conditions statutaires et légales.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Madame Caroline GOUY-PAILLER 15 rue des Florales 26120 MONTELIER.

Directeur général : Monsieur Lucas GOUYPAILLER 15 rue des Florales 26120 MONTELIER.

La société sera immatriculée au RCS ROMANS.

SCI MP3

**Société civile immobilière
 au capital de 10 000,00 €
 20 Quai Bizarelli 26240 SAINT-VALLIER
 SIREN 493 528 707 RCS ROMANS**

L'A.G.E. en date du 21 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et nommé comme liquidateur Mme Rolande LOPEZ, dt à SAINT-VALLIER (26240), 20 quai Bizarelli. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Pour avis
 Le liquidateur

Etude de Maître Vanessa DESAILLOU, notaire associé à ALIXAN (26300), 8 avenue de la Gare

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Vanessa DESAILLOU, Notaire associé à ALIXAN (26300), 8 avenue de la Gare, le 19 juin 2023 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La Société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI JOMELAUR**

Le siège social est fixé à : MONTVENDRE (26120), 90 route de Barcelonne.

La Société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 euros).

Cession de parts sociales : cessibles uniquement avec agrément.

Le premier gérant de la société est Monsieur José FARIÁ DA CRUZ demeurant à MONTVENDRE (26120), 90 route de Barcelonne.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE.

Pour avis
 Le Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/05/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

GOLD'N SUN TECHNICS

Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 1000 €
Siège social : 13 rue d'Aygu, 26200 MONTELMAR

Objet social : Achat, pose et installations de panneaux photovoltaïques, d'équipements thermiques et de climatisation, électricité, maintenance électrique et import-export de tout matériel lié

Président : Monsieur Walid NABAL demeurant 25 chemin des Meilles, 26270 LORIOL SUR DROME

Clauses d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clauses d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de ROMANS.

IMPULS'ER

**SAS au capital de 10 000,00 €
 Siège social : 3 PL DU MARCHÉ 26150 DIE
 RCS Romans 853 619 294**

Par assemblée générale ordinaire du 06/06/2023, il a été décidé de transférer le siège social au : 3 Rue Notre-Dame 26150 Die.
 Modification au RCS de Romans.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Valérie DERBIAS, Notaire titulaire d'un Office Notarial à DIE (Drôme), le 19 juin 2023, enregistré à VALENCE, le 23 juin 2023, volume 2023 N numéro 1016, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **SARL La Gourmandie'Z**, dont le siège est à DIE (26150) 3 rue Camille Buffardel Quartier Saint-Pierre, identifiée au SIREN sous le numéro 538 856 428 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS-SUR-ISERE.

A : Monsieur Jacques Paul Christophe Marie SUCHEL, demeurant à DIE (26150) 2 rue Saint Vincent,

Célibataire.
 Désignation du fonds : fonds de commerce de DEPOT DE PAIN, PETITE RESTAURATION, RESTAURATION RAPIDE, SNACK, SANDWICHES, PATISSERIE, SALON DE THE, CONFISERIE SUR PLACE OU A EMPORTEUR sis à DIE (26150), 3 rue Camille Buffardel connu sous le nom commercial « La Gourmandie'Z » et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de ROMANS-SUR-ISERE, sous le numéro 538 856 428.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR)**, s'appliquant :

aux éléments incorporels pour **VINGT-DEUX MILLE EUROS (22 000,00 EUR)**, au matériel pour **DIX-HUIT MILLE EUROS (18 000,00 EUR)**.
 Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial de Maître Valérie DERBIAS, 17 place du Marché 26150 DIE où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
 Le notaire.

Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/05/2023	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		

Palier	entre	et	Valeur depuis le 01/05/2023	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
Palier 1	9	11	11,52 €	1747,20 €
Palier 2	12	16	11,52 €	1747,20 €
Palier 3	17	24	11,53 €	1748,72 €
Palier 4	25	35	11,77 €	1785,12 €
Palier 5	36	51	12,29 €	1863,98 €
Palier 6	52	73	12,87 €	1951,95 €
Palier 7	74	104	13,62 €	2065,70 €
Palier 8	105	143	14,56 €	2208,27 €
Palier 9	144	196	15,76 €	2390,27 €
Palier 10	197	270	17,46 €	2648,10 €
Palier 11	271	399	19,86 €	3012,10 €
Palier 12	400		22,70 €	3442,83 €

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,05 € bruts par heure.

Depuis le 27 décembre 2022 et désormais applicable, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

Cotisations accident du travail	Taux 2023 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,37
130 ELEVAGE gros animaux	2,49
140 ELEVAGE petits animaux	4,27
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,34
190 Viticulture	4,05

Les jours fériés pour 2023

(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Lundi Pâques : lundi 10 avril 2023
- Fête de travail : lundi 1^{er} mai 2023
- Victoire 1945 : lundi 11 mai 2023
- Jeudi de l'ascension : jeudi 18 mai 2023
- Lundi de Pentecôte : lundi 29 mai 2023
- Fête nationale : vendredi 14 juillet 2023
- Assomption : mardi 15 août 2023
- Toussaint : mercredi 1^{er} novembre 2023
- Noël : lundi 25 décembre 2023

Cotisations sociales non-cadres au 01.01.2023

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès	3 666 €	7 %	0 %	7 %
• rémunération ≤ 2,5 Smic		13 %	0 %	13 %
• rémunération > 2,5 Smic		8,55 %	6,90 %	15,45 %
Vieillesse plafonnée		1,90 %	0,40 %	2,30 %
Allocations familiales 87		3,45 %	0 %	3,45 %
• rémunération ≤ 3,5 Smic		5,25 %	0 %	5,25 %
• rémunération > 3,5 Smic		Variable	0 %	
Accident du travail				
Contribution solidarité autonomie	3 666 €	0,30%	0%	0,30%
Fonds d'aide au logement		0,10%	0%	0,10%
Chômage	14 664 €	4,05%	0%	4,05%
Retraite complémentaire (Agricole) Retraite complémentaire	3 666 €	3,94 %	3,93 %	7,87 %
• Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS*		10,80 %	10,79 %	21,59 %
• Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS				
Contribution d'équilibre technique (CET)				
• Rémunération supérieure au PMSS		0,21%	0,14 %	0,35 %
Contribution d'équilibre général (CEG)		1,29 %	0,86 %	2,15 %
• Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS		1,62 %	1,08 %	2,70 %
• Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS				
Retraite supplémentaire des non-cadres Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)		0,50 %	0,50 %	1 %
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	14 664 €	0,15%	0%	0,15%
Service santé au travail	3 666 €	0,42%	0%	0,42%
FAFSEA (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55%	0 %	0,55 %
		1,55%	0 %	1,55 %
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses		0,05 %		0,05 %
ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400, à l'exception des associations intermédiaires.		0,01 %	0,01 %	0,02 %
		0,20 %		0,20 %
ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté) ADEFA		0,04 %	0,40 %	0,10 %
		0,06 %		0,06 %
Contribution au dialogue social		0,016 %		0,016 %
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,40 %	2,40 %
CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance) Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé			6,80 %	6,80%
		8 %		8 %
Assurance décès Frais de gestion exceptionnels et temporaires		0,170 %	0,170 %	0,34 %
		0,055 %	0,045 %	0,10 %
Garantie incapacité de travail - 6 à 12 mois d'ancienneté - Au-delà de 12 mois d'ancienneté		0,135 %	0,185 %	0,32 %
		0,695 %	0,335 %	1,03 %

Le service juridique social de la FDSEA 26,
 Manon Dussert